

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2025

Page 28

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B AUTO

Adresse de l'entreprise La Tuilerie

03120 LE BREUIL

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Numéro SIRET* 5 2 0 5 2 3 5 6 4 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Néant ☐ *

Capital souscrit non appelé (I)

Frais d'établissement *

Frais de développement *

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières*

TOTAL (II)

Matières premières, approvisionnements

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Clients et comptes rattachés (3)*

Autres créances (3)

Capital souscrit et appelé, non versé

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)*

TOTAL (III)

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

Primes de remboursement des obligations (V)

Ecart de conversion actif* (VI)

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

(3) Part à plus d'un an :

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des 1000 en Euros.

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

2

BILAN - PASSIF avant répartition

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 3 B AUTO		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 104 000)	DA	104 000	104 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 840	4 051
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	48 976	7 989
	Report à nouveau	DH	157 066	157 066
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 873	55 776
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	348 754
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		12 000
	TOTAL (III)	DR		12 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 381	8 420
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	87 014	55 943
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		24 500
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 037	74 167
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 282	42 667
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	4 275	
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	195 988	205 696
	(V)	ED		
	Ecarts de conversion passif *	EE	544 743	546 578
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	195 988	202 316
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 544 742.66 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 104 562.59 Euros et dégageant un bénéfice de 31 872.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2024 au 30/06/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 000		
Installations générales agencements aménagements des constructions	134 010		8 619
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	42 177		4 228
Installations générales agencements aménagements divers	8 430		
Matériel de transport	47 651		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 133		
TOTAL	239 402		12 848
Autres participations	47		
TOTAL	47		
TOTAL GENERAL	276 449		12 848

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			37 000	37 000
Installations générales agencements aménagements constr.			142 630	142 630
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			46 406	46 406
Installations générales agencements aménagements divers			8 430	8 430
Matériel de transport			47 651	47 651
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 133	7 133
TOTAL			252 250	252 250
Autres participations			47	47
TOTAL			47	47
TOTAL GENERAL			289 296	289 296

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	98 204	9 346		107 550
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	38 961	1 518		40 479
Installations générales agencements aménagements divers	7 926	266		8 192
Matériel de transport	27 176	7 842		35 018
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 127	5		7 133
TOTAL	179 395	18 977		198 373
TOTAL GENERAL	179 395	18 977		198 373

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	9 346				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 518				
Instal.générales agenc.aménag.divers	266				
Matériel de transport	7 842				
Matériel de bureau informatique mobilier	5				
TOTAL	18 977				
TOTAL GENERAL	18 977				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	12 000		12 000		
TOTAL	12 000		12 000		
TOTAL GENERAL	12 000		12 000		
Dont dotations et reprises d'exploitation			12 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	49 634	49 634	
Impôts sur les bénéfices	7 331	7 331	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 601	3 601	
Débiteurs divers	3 064	3 064	
Charges constatées d'avance	477	477	
TOTAL	64 107	64 107	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	3 381	3 381		
Fournisseurs et comptes rattachés	69 037	69 037		
Personnel et comptes rattachés	11 662	11 662		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	17 570	17 570		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 041	3 041		
Autres impôts taxes et assimilés	9	9		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 275	4 275		
Groupe et associés	87 014	87 014		
TOTAL	195 988	195 988		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 035			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	87 014			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PART SOCIALE	20.0000	5 200			5 200

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FOND COMMERCIAL	37 000			37 000	
Total	37 000			37 000	

Un test de dépréciation du fonds commercial a été pratiqué selon la combinaison de diverses méthodes comptables d'évaluation. Aucune provision de dépréciation n'a été comptabilisée à ce titre.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Produits à recevoir**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	18 090
Total	18 090

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	477
Total	477

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

3B AUTO
Société à responsabilité limitée au capital de 104 000 euros
Siège social : LA TUILERIE
03120 LE BREUIL
520 523 564 RCS CUSSET

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE ET ADOPTEE A
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DÉCEMBRE 2025

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élevant à 31 872.83 euros de la manière suivante :

La somme de	1 593.64 euros
Représentant 5% du bénéfice, affectée au compte « Réserve légale »,	

La somme de	15 000.00 euros
Affectée aux parts sociales, à titre de dividende,	
Soit par part, un montant de 2.88 euros environ,	

Le solde de	15 279.19 euros
Affecté au compte « Autres réserves ».	

En conséquence, chaque titre se voit attribuer un dividende de 2.88 euros environ avant déduction, pour les associés personnes physiques, des prélèvements sociaux et, le cas échéant, du prélèvement forfaitaire non libératoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu.

Ce dividende est mis en paiement à compter de ce jour en fonction des disponibilités de la trésorerie, et au plus tard le 31 mars 2026.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,80% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,20%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,80%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30/06/2024 :

- | | |
|---|-----------------|
| - Dividende global distribué : | 12 000.00 euros |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 12 000.00 euros |

Exercice clos le 30/06/2023 :

- | | |
|---|-----------------|
| - Dividende global distribué : | 10 400.00 euros |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 10 400.00 euros |

Exercice clos le 30/06/2022 :

- | | |
|---|-----------------|
| - Dividende global distribué : | 10 400.00 euros |
| - Montant global éligible à l'abattement de 40% : | 10 400.00 euros |

**Certifié conforme
La Gérance**

